

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 14 septembre 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. De plus, tout commentaire, question ou observation pourra également être acheminé par courriel à [administration@ville.saintcesaire.qc.ca](mailto:administration@ville.saintcesaire.qc.ca) ou déposé dans la chute à courrier sur le côté de l'hôtel de Ville, du côté du stationnement au plus tard le 14 septembre à 16 h 00.

#### **Demande de dérogation mineure n° DM-04-2021 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements**

---

M. Sylvain Barsalou, mandataire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de l'atelier de soudure situé au 117, rang du Haut-de-la-Rivière Sud, portant le numéro de lot 1 593 492 et situé en zone n° 507, lequel présenterait une hauteur excédant la norme de variation maximale permise entre deux bâtiments voisins.

#### **Nature et effet de la demande :**

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment susmentionné, pour lequel la hauteur atteindrait 9,34 mètres, engendrant une différence de hauteur de 3,06 mètres sur le bâtiment voisin, situé au 115, rang du Haut-de-la-Rivière Sud, lequel présente une hauteur de 6,28 mètres. Ceci, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe la différence maximale de hauteur entre ces deux bâtiments à 2,5 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,56 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au devis d'ingénierie préparé par Stuniga inc., en date du 8 juillet 2021 et portant le numéro de dossier SB-21-0.

Fait à Saint-Césaire ce 31 août 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et Greffière